

**DOSSIER DE DEMANDE D’HABILITATION**

**CADRE RÉSERVÉ À L’ADMINISTRATION**

**Date de réception :** **Réception notifiée le : Service instructeur** : **Décision de l’ARS le : Nature de la décision :**

**Dossier à retourner d’ici au 18/11/2019 :**

**Agence Régionale de Santé PACA – Direction de la santé Publique et Environnementale - Département Santé Environnement**

**132 Boulevard de Paris – 13003 Marseille**

**ou**

**ars-paca-sante-environnement@ars.sante.fr**

**Préciser dans l’objet « Candidature habilitation LAV »**

**(limite de 5 Mo par dépôt)**

DOSSIER DE DEMANDE D’HABILITATION

L’organisme sollicite la délivrance de l’habilitation pour la réalisation des missions prévues :

● Au titre du 3° du II de l’article R. 3114-9 - II - du code de la santé publique :

 de l’élaboration du programme de surveillance entomologique et sa mise en œuvre

des interventions de lutte autour des nouvelles zones d’implantation identifiées dans le cadre du programme de surveillance précité

● Au titre du 6° du II de l’article R. 3114-9 - II - du code de la santé publique :

des prospections entomologiques autour des lieux fréquentés par les cas humains

des traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains

(Tout cocher pour l’ensemble des missions)

Périmètre géographique de l’habilitation :

- Département(s) de……

- Région de ……..

1. PRESENTATION GENERALE DE L’ORGANISME CANDIDAT

 Raison sociale :

 Adresse :

 Activité (Code APE, NAF) :

 N° SIREN :

 N° SIRET :

 Statut juridique :

 Coordonnées de la personne habilitée à engager l’organisme :

 Nom et prénom :

 Téléphone :

 Fax :

 E-mail :

 Département(s) pour le(s)quel(s) l’habilitation est demandée :

2. REFERENCES

L’organisme candidat présente, de manière détaillée, ses références principales les plus récentes dans les domaines de la surveillance des insectes et de la lutte contre les insectes. Il précise :

a) Les noms des derniers maîtres d’ouvrages concernés par ces opérations ;

b) La nature des missions exercées et leurs dates d’exécution ;

c) le nombre d’opérations de surveillance et de lutte réalisées.

Par ailleurs, l’organisme candidat joindra pour chaque type de mission un exemple de rapport de surveillance entomologique et/ou d’intervention, rendu anonyme si besoin.

3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES ou DESCRIPTION DE L’ORGANISATION DE LA STRUCTURE

L’organisme candidat à l’habilitation présente une note technique détaillée, laquelle décrit :

a) Les moyens humains disponibles au sein de sa structure : nombre d’agents, compétences mobilisables;

b) Le nom d’un entomologiste travaillant pour l’opérateur et mobilisable y compris en cas d’urgence pour réaliser les missions pour lesquels l’organisme sollicite l’habilitation (joindre son curriculum vitae) ;

c) L’organisation de la structure ou du groupement d’organismes s’associant dans le cadre de la présente demande d’habilitation. Dans ce cas, fournir les pièces justificatives.

d) Les moyens et matériels techniques et les équipements utilisés pour assurer l’hygiène et la sécurité des intervenants, considérant que l’organisme devra disposer de personnels opérationnels, en nombre suffisant, formés à la prospection entomologique et à l’utilisation de produits biocides, titulaires du certibiocide ;

e) Tout autre élément qui lui semble utile à porter à la connaissance de l’agence régionale de santé justifiant de sa compétence pour remplir les missions définies dans le code de la santé publique.

4. SYSTEME QUALITE, PROCEDURES ACCREDITATION, CERTIFICATION

L’organisme candidat présente le système qualité mis en œuvre pour effectuer ses interventions. Il décrit notamment les modalités prévues pour :

a) L’évaluation des prospections entomologiques, des traitements larvicides et adulticides ;

b) L’information du public préalablement aux traitements ;

c) La gestion des incidents et des réclamations ;

d) Les modes opératoires utilisés pour gérer, étalonner et vérifier les matériels techniques et les produits utilisés pour la lutte antivectorielle ;

e) La formation, l’évaluation et l’habilitation du personnel. S’il fait l’objet d’une certification ou d’une accréditation qualité pour le secteur d’activité, l’organisme candidat joint les certificats correspondants et curriculum vitae des agents concernés.

5. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Par la signature dudit dossier et la transmission des pièces requises à l’instruction de sa demande d’habilitation, le demandeur atteste de l’exactitude des informations renseignées et des pièces jointes mentionnées aux articles 3 et 4.

Nom, prénom et qualité du signataire :

A le

Signature

DOSSIER DE DEMANDE D’HABILITATION

L’organisme sollicite la délivrance de l’habilitation pour la réalisation des missions prévues :

● Au titre du 3° du II de l’article R. 3114-9 - II - du code de la santé publique :

 de l’élaboration du programme de surveillance entomologique et sa mise en œuvre

des interventions de lutte autour des nouvelles zones d’implantation identifiées dans le cadre du programme de surveillance précité

● Au titre du 6° du II de l’article R. 3114-9 - II - du code de la santé publique :

des prospections entomologiques autour des lieux fréquentés par les cas humains

des traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains

(Tout cocher pour l’ensemble des missions)

Périmètre géographique de l’habilitation :

- Département(s) de……

- Région de ……..

1. PRESENTATION GENERALE DE L’ORGANISME CANDIDAT

 Raison sociale :

 Adresse :

 Activité (Code APE, NAF) :

 N° SIREN :

 N° SIRET :

 Statut juridique :

 Coordonnées de la personne habilitée à engager l’organisme :

 Nom et prénom :

 Téléphone :

 Fax :

 E-mail :

 Département(s) pour le(s)quel(s) l’habilitation est demandée :

2. REFERENCES

L’organisme candidat présente, de manière détaillée, ses références principales les plus récentes dans les domaines de la surveillance des insectes et de la lutte contre les insectes. Il précise :

a) Les noms des derniers maîtres d’ouvrages concernés par ces opérations ;

b) La nature des missions exercées et leurs dates d’exécution ;

c) le nombre d’opérations de surveillance et de lutte réalisées.

Par ailleurs, l’organisme candidat joindra pour chaque type de mission un exemple de rapport de surveillance entomologique et/ou d’intervention, rendu anonyme si besoin.

3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES ou DESCRIPTION DE L’ORGANISATION DE LA STRUCTURE

L’organisme candidat à l’habilitation présente une note technique détaillée, laquelle décrit :

a) Les moyens humains disponibles au sein de sa structure : nombre d’agents, compétences mobilisables;

b) Le nom d’un entomologiste travaillant pour l’opérateur et mobilisable y compris en cas d’urgence pour réaliser les missions pour lesquels l’organisme sollicite l’habilitation (joindre son curriculum vitae) ;

c) L’organisation de la structure ou du groupement d’organismes s’associant dans le cadre de la présente demande d’habilitation. Dans ce cas, fournir les pièces justificatives.

d) Les moyens et matériels techniques et les équipements utilisés pour assurer l’hygiène et la sécurité des intervenants, considérant que l’organisme devra disposer de personnels opérationnels, en nombre suffisant, formés à la prospection entomologique et à l’utilisation de produits biocides, titulaires du certibiocide ;

e) Tout autre élément qui lui semble utile à porter à la connaissance de l’agence régionale de santé justifiant de sa compétence pour remplir les missions définies dans le code de la santé publique.

4. SYSTEME QUALITE, PROCEDURES ACCREDITATION, CERTIFICATION

L’organisme candidat présente le système qualité mis en œuvre pour effectuer ses interventions. Il décrit notamment les modalités prévues pour :

a) L’évaluation des prospections entomologiques, des traitements larvicides et adulticides ;

b) L’information du public préalablement aux traitements ;

c) La gestion des incidents et des réclamations ;

d) Les modes opératoires utilisés pour gérer, étalonner et vérifier les matériels techniques et les produits utilisés pour la lutte antivectorielle ;

e) La formation, l’évaluation et l’habilitation du personnel. S’il fait l’objet d’une certification ou d’une accréditation qualité pour le secteur d’activité, l’organisme candidat joint les certificats correspondants et curriculum vitae des agents concernés.

5. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Par la signature dudit dossier et la transmission des pièces requises à l’instruction de sa demande d’habilitation, le demandeur atteste de l’exactitude des informations renseignées et des pièces jointes mentionnées aux articles 3 et 4.

Nom, prénom et qualité du signataire :

A le

Signature

**L’organisme sollicite la délivrance de l’habilitation pour la réalisation de l’ensemble des missions prévues :**

* **Au titre du 3° du II de l’article R. 3114-9 - II - du code de la santé publique :**
* **de l’élaboration du programme de surveillance entomologique et sa mise en œuvre**
* **des interventions de lutte autour des nouvelles zones d’implantation identifiées dans le cadre du programme de surveillance précité**
* **Au titre du 6° du II de l’article R. 3114-9 - II - du code de la santé publique :**
* **des prospections entomologiques autour des lieux fréquentés par les cas humains**
* **des traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains**
* **Périmètre géographique de l’habilitation : région Provence-Alpes Côte d’Azur**
1. **PRESENTATION GENERALE DE L’ORGANISME CANDIDAT**

 Raison sociale :

 Adresse :

 Activité (Code APE, NAF) :

 N° SIREN :

 N° SIRET :

 Statut juridique :

 Coordonnées de la personne habilitée à engager l’organisme :

 Nom et prénom :

 Téléphone :

 Fax :

 E-mail :

1. **REFERENCES**

L’organisme candidat présente, de manière détaillée, ses références principales les plus récentes ainsi que son historique dans les domaines de la surveillance des insectes et de la lutte contre les insectes. Il précise :

* 1. Les noms des derniers maîtres d’ouvrages concernés par ces opérations ;
	2. La nature des missions exercées et leurs dates d’exécution ;
	3. le nombre d’opérations de surveillance et de lutte réalisées et les moyens humains et matériels déployés à cet effet.

Par ailleurs, l’organisme candidat joindra pour chaque type de mission un exemple de rapport de surveillance entomologique et/ou d’intervention, rendu anonyme si besoin.

1. **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES ou DESCRIPTION DE L’ORGANISATION DE LA STRUCTURE**

L’organisme candidat à l’habilitation présente une note technique détaillée, laquelle décrit :

* 1. Les moyens humains disponibles au sein de sa structure : nombre d’agents, compétences mobilisables ;
	2. Le nom d’un entomologiste travaillant pour l’opérateur et mobilisable y compris en cas d’urgence pour réaliser les missions pour lesquels l’organisme sollicite l’habilitation (joindre son curriculum vitae) ;
	3. L’organisation de la structure ou du groupement d’organismes s’associant dans le cadre de la présente demande d’habilitation. Dans ce cas, fournir les pièces justificatives.
	4. Les ressources humaines, les moyens et matériels techniques et les équipements utilisés pour assurer l’hygiène et la sécurité des intervenants, considérant que l’organisme devra disposer de personnels opérationnels, en nombre suffisant, formés à la prospection entomologique et à l’utilisation de produits biocides, titulaires du certibiocide ; il sera précisé ceux positionnés en permanence dans le territoire au sein duquel l’habilitation est demandée et ceux positionnés dans d’autres territoires ;
	5. Les capacités minimales et maximales hebdomadaires d’intervention autour des cas selon les modalités prévues en annexes de l’arrêté prévu au 1° de l’article R. 3114-14 du code de la santé publique. Une attention particulière sera portée à la description des capacités d’intervention maximales mobilisables en cas d’émergences concomitantes de plusieurs cas géographiquement distants. Cette description pourra faire référence à des situations déjà rencontrées par l’organisme candidat.
	6. Tout autre élément qui lui semble utile à porter à la connaissance de l’agence régionale de santé justifiant de sa compétence pour remplir les missions définies dans le code de la santé publique.
1. **SYSTEME QUALITE, PROCEDURES ACCREDITATION, CERTIFICATION**

L’organisme candidat présente les modalités prévues pour effectuer ses interventions, notamment :

* 1. L’évaluation des prospections entomologiques, des traitements larvicides et adulticides ;
	2. Les modes opératoires utilisés pour gérer, étalonner et vérifier les matériels techniques et les produits utilisés pour la lutte anti vectorielle ;
	3. Les outils et procédures qu'il est en capacité d'utiliser pour l'information du public et la gestion des incidents et réclamations ;
	4. La formation, l’évaluation et l’habilitation du personnel. S’il fait l’objet d’une certification ou d’une accréditation qualité pour le secteur d’activité, l’organisme candidat joint les certificats correspondants et curriculum vitae des agents concernés ;
	5. Les moyens informatiques dont il dispose et ses compétences pour utiliser des logiciels spécifiques (bases de données, SIG …) ;
	6. Le système qualité mis en place le cas échéant et notamment les procédures internes applicables aux échanges avec l’ARS aux différents stades d’intervention autour des cas.
	7. Tout autre élément qui lui semble utile à porter à la connaissance de l’agence régionale de santé justifiant de sa compétence pour remplir les missions définies dans le code de la santé publique.

1. **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Par la signature dudit dossier et la transmission des pièces requises à l’instruction de sa demande d’habilitation, le demandeur atteste de l’exactitude des informations renseignées et des pièces jointes mentionnées aux articles 3 et 4.

Nom, prénom et qualité du signataire :

A le

Signature